



Signataire : Léna Strasser

Date de dépôt : 13 octobre 2022

Question écrite urgente

Embûches administratives : quelles solutions face aux retards à l'OCPM ?

Lors de l'inscription à l'école, lors d'une demande d'affiliation ou de subside d'assurance-maladie ou encore pour faire valoir ses droits au chômage et dans de nombreuses autres démarches administratives, un permis de séjour doit normalement être présenté. De même d'ailleurs pour effectuer sa recherche d'un emploi ou accéder à des services privés.

Si celui-ci est en cours d'attribution ou en renouvellement, l'OCPM délivre une « attestation de domicile ». Pourtant, les retards dans ce service actuellement mettent un certain nombre de citoyennes et citoyens dans des situations dignes d'un roman de Kafka : l'ado empêché d'entrer au cycle d'orientation, la famille en cours de regroupement familial sans possibilité d'avoir accès aux soins faute d'assurance-maladie, la personne licenciée sans possibilité de s'inscrire à l'ORP.

Dès lors, je remercie le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

- *Quelles mesures sont prises actuellement pour réduire les retards à l'OCPM ?*
- *Quelles mesures sont prévues par le Conseil d'Etat pour permettre aux personnes touchées par cette problématique de recourir à un autre document que l'attestation temporaire de l'OCPM pour faire valoir leurs droits ?*
- *Quelle est la durée moyenne pour obtenir un permis de séjour actuellement ?*

- *Cette durée varie-t-elle selon les types de permis de séjour demandés ?*
- *Quelle est la durée moyenne actuelle pour recevoir une attestation de domicile ?*
- *Quelle a été l'évolution de ces deux durées ces cinq dernières années ?*
- *Dans son objectif de digitalisation du service, l'OCPM a-t-il pris des mesures pour pallier les difficultés d'accès aux services en ligne de certains citoyens et citoyennes ?*